Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 060-216004028-20261006-D2026_60-DE

Commune de Monceaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCEAUX

D2026_60

L'an deux mil vingt six
Le lundi 05 octobre 2026 à 19h00

Date de convocation
28/09/2026

Date d'affichage
06/10/2026

Nombres de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

RÉSULTAT DU VOTE
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la **Présidence de :** Mme DIAS Teresa
Etaient présents :
Mr LEFEBVRE, Mme GUENNETEAU, Mr MACHU, Mme CASTAN, Mr LEPAYSAN, Mr PINCHEDEZ, Mme NIKIEL, Mr PAPQUET, Mr BRENGUES, Mme BAGLIN, Mr BARDIN.
Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés et représentés : Mme LOPATA représentée par Mr BARDIN et Mme CARON Mélinda représentée par Mme DIAS Teresa
Absente : Mme ANDERON Loïcia
Mme GUENNETEAU Edith a été élue **Secrétaire**
****
****

Demande de subvention pour remplacement du panneau d'affichage numérique communal à l'entrée du village

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la panne définitive du panneau d'affichage numérique actuel, devenu irréparable, qui ne permet plus d'assurer l'information et la communication auprès de la population.

Considérant la nécessité de maintenir un canal d'information municipal dynamique, réactif et accessible à tous les administrés (informations pratiques, alertes, événements locaux, vie associative), il est indispensable de procéder au remplacement de cet équipement vétuste.

À cet effet, plusieurs entreprises ont été consultées afin de présenter des devis pour la fourniture et la pose d'un nouveau panneau d'affichage électronique. Après analyse des propositions reçues au regard des critères de prix, de performance technique et de qualité, le devis l'opération s'élèverait à un montant total de **16 200 € HT**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- CONSTATE la nécessité de remplacer le panneau d'affichage numérique existant ;
- VALIDE le choix de l'entreprise
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis, ainsi que tout document afférent à la réalisation de ce projet ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
A Monceaux, le 05 octobre 2026

MAIRIE DE MONCEAUX 60940 (Oise)

Le Maire

DIAS Teresa